

Compte-rendu du conseil de l'école doctorale Galilée

Vendredi 30 juin 2017

Membres du conseil de l'école doctorale présents ou représentés :

Olivier BODINI, Ana FARTO, Patrick FRANCIOSI, Olivier GORCEIX, Khaled HASSOUNI, Dominique LEDOUX, Anissa MOKRAOUI, Francis NIER, Loïc PLESEL, Heiko RÖDEL, Philippe SAVARIN, Nadine VARIN-BLANK, Roberto WOLFER-CALVO, Kevin BASSAND, Eva DELBREL, Abdallah FERGANI, Pierre ROUSSELIN.

9h30, salle de conférence du laboratoire LSPM, bâtiment L1 (IG)

Ordre du jour :

- 1) Approbation du CR du conseil du 17 mars 2017
- 2) Validation des lauréats au concours des contrats doctoraux 2017-2018
- 3) Informations sur le dossier HCRES
- 4) Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h50

En introduction, Dominique Ledoux, souhaite revenir sur les jurys de concours des allocations doctorales et leur présidence par la direction de l'ED. Il note que de par leurs fonctions de directeur et directeur adjoint de l'ED mais aussi membres de laboratoire sollicitant des allocations doctorales, il leur est difficile de garder une neutralité dans certains jurys. En conséquence, il a été décidé qu'à l'avenir, le jury évaluant les candidats du LIPN et du L2TI serait présidé par Dominique Ledoux et celui évaluant les candidats de la maison biomédicale serait présidé par Olivier Bodini

Philippe Savarin ajoute qu'il n'a pas perçu de conflits d'intérêts dans le jury de la maison biomédicale.

Dominique Ledoux fait un bref rappel sur la répartition par USPC de ses seize contrats doctoraux vers les établissements. Pendant deux ans, l'ED Galilée a reçu deux allocations doctorales USPC qui ont été adossées aux structures fédératives. L'année dernière, le bureau de USPC a attribué, sur des critères non connus, une seule allocation doctorale à Galilée. Cette allocation a été fléchée vers un sujet « double culture » au sein de l'ED. Cette année, l'ED Galilée n'a pas obtenu de contrats doctoraux USPC supplémentaires car ces contrats ont tous été attribués aux sciences humaines. L'école doctorale Erasme a ainsi obtenu un contrat doctoral USPC.

Dominique Ledoux rappelle que l'Université Paris 13 est dotée de vingt-deux contrats doctoraux ministériels, auxquels se rajoute 20 contrats doctoraux pris sur la masse salariale de l'université, ce qui fait un total de quarante-deux contrats doctoraux attribués aux doctorants de l'Université Paris 13. Le Président de l'Université Paris 13 a confirmé en CA le maintien de cette dotation. Le Collège des Ecoles Doctorales (CED) fait pression pour que les contrats ministériels des établissements soient mis dans un pot commun USPC puis réparties par le CED. Dominique Ledoux pense que si les 22 contrats ministériels remontent à USPC en 2018, ils reviendront à l'université mais nous n'avons pas de garantie pour l'avenir.

Il est toutefois inquiet sur les contrats doctoraux prélevés sur la masse salariale de l'université, celle-ci ayant un déficit budgétaire de 3,7 millions d'euros et devant faire des économies.

Francis Nier souligne son inquiétude quant à cette situation.

Dominique Ledoux indique que La Vice-Présidence de la Commission Recherche (VPCR), Anne Pellé, n'est pas favorable à un transfert des contrats ministériels à l'USPC et rappelle son fort soutien au maintien de la dotation en contrats doctoraux prélevés sur la masse salariale de l'université.

Philippe Savarin souhaite des précisions sur la clé de répartition que proposerait USPC pour les 22 contrats ministériels de Paris 13

Dominique Ledoux indique les chiffres suivants :

- 13 contrats doctoraux pour Galilée,
- 8 contrats doctoraux pour Erasme,
- 1 contrat doctoral pour MTCI.

Loïc Plesel s'inquiète du devenir de la bourse au mérite.

Dominique Ledoux rappelle que le financement de cette bourse au mérite provient d'un demi-contrat doctoral (soit environ 17 000 euros) transformé en fonctionnement. Il s'agit d'un complément de financement à hauteur de 1 200 euros et reversé mensuellement au doctorant qu'il soit à temps plein ou en cotutelle. Dominique Ledoux a récemment réprécisé à la DGS la provenance de ce financement qui s'interrogeait à ce sujet.

Suite à ces précisions, le conseil traite les points à l'ordre du jour.

I) Approbation du compte rendu du conseil de l'école du 17/03/2017

Après rectification sur les membres présents et le lieu de la réunion, le compte rendu du conseil du 17/03/2017 est approuvé à l'unanimité.

II) Validation des lauréats au concours des contrats doctoraux 2017-2018

Pôle Sciences de la vie et de la santé, sciences aux interfaces du vivant, médecine, éthologie

Marie-Christophe Boissier, représentant ce pôle disciplinaire, étant absent, Dominique Ledoux en fait le compte rendu. 14 dossiers de candidature ont été déposés et 13 candidats se sont présentés à l'audition. 8 candidats ont été classés en liste principale, 3 en liste complémentaire classée et 2 n'ont pas été retenus car la présentation de leur sujet n'a pas été convaincante. La candidate classée 5^{ème} (LIMICS) avait déjà postulé l'année dernière pour le contrat doctoral « double-culture » mais n'avait pas été retenue. Elle revient cette année avec un autre sujet mieux maîtrisé.

Pour des raisons différentes, il a été difficile de les départager les 3 candidats présentés par les laboratoires LI2P, H&P et LVTS et ont été classés 6^{ème} ex-aequo.

Dans le cas où un.e candidat.e de la liste principale obtient une allocation doctorale d'un autre organisme, la liste complémentaire sera utilisée. Le candidat bénéficiaire ne dépend pas de son laboratoire mais de son ordre de classement.

Pierre Rousselin souhaite connaître les critères pris en compte.

Dominique Ledoux précise que la maîtrise du sujet et les réponses aux questions du jury sont des critères déterminants.

Pôle Math-Info-Stic

Laboratoire LAGA

Francis Nier, représentant du laboratoire LAGA, expose son compte rendu.

Les candidatures ont été sélectionnées sur la présentation orale et la maîtrise du sujet, en appui des résultats antérieurs (notes obtenues en M2 et le stage).

Sur les 7 candidats s'étant présentés à l'audition (2 désistements avant l'audition), 6 candidatures ont été retenues en liste principale classée (dont les 2 dernières sur un financement partagé à 50% avec un autre établissement) et une en liste complémentaire. Une audition a été effectuée par visioconférence car le candidat résidait à l'étranger.

Les 4 premiers candidats ont été classés premier ex-aequo car ils ont tous convaincu le jury. Le candidat sur la liste complémentaire a montré une moins bonne maîtrise de son sujet de thèse. L'obtention du complément de financement à hauteur de 50% des 2 candidats retenus en liste principale n'est pas encore confirmée.

Anissa Mokraoui souhaite savoir si le choix de l'attribution d'une 1/2 allocation complétée par un financement extérieur appartient au laboratoire. Dominique Ledoux acquiesce.

Loïc Plesel souhaite connaître l'origine des autres 1/2 financements.

Dominique Ledoux indique que ces deux 1/2 allocations seront complétées, l'une par un financement IRSN reversé à l'Université, et l'autre par un financement du gouvernement Libanais dans le cadre d'une cotutelle. Pour ce dernier financement, les conditions de reversement devront être précisées dans la convention de cotutelle.

Pierre Rousselin demande si le candidat sur liste complémentaire pourra bénéficier du 1/2 financement d'un des 2 candidats en cas de désistement. Francis Nier répond par la négative et que cela ne pourra se faire qu'en cas de désistement d'un candidat en liste principale bénéficiant d'un financement complet.

Laboratoire L2TI

Anissa Mokraoui intervient en tant directrice du L2TI.

1 seul sujet de thèse était proposé par le laboratoire. Parmi les 2 candidats auditionnés, un seul a été retenu, l'autre n'a pas été classé en liste complémentaire.

Le candidat retenu a été classé 4^{ème} de sa promotion sur un total de 45 et a obtenu de nombreuses recommandations. Lors de sa présentation, il a montré une bonne maîtrise de son sujet et répondu de manière très satisfaisante aux questions du jury. Le candidat non retenu présentait un dossier académique inférieur et a donné une prestation moyenne qui n'a pas convaincu le jury.

Pierre Rousselin souhaite savoir s'il est courant de mettre en compétition deux candidats avec le même directeur de thèse et le même sujet.

Anissa Mokraoui précise que les candidats ont été informés au préalable de cette situation.

Khaled Hassouni ajoute que ce choix est une sécurité pour le projet de recherche.

Olivier Bodini souligne la sécurité de lisibilité des sujets mis sur la plateforme de l'école doctorale.

Laboratoire LIPN

Roberto Wolfer Calvo, le représentant du LIPN, étant absent, Dominique Ledoux en fait le compte rendu.

4 sujets de thèse ont été présentés par le LIPN. Sur les 6 candidats auditionnés, 3 ont été retenus en liste principale classée, les 3 autres n'ont pas été retenus. Les candidats non retenus n'ont pas donné satisfaction tant sur le plan de la maîtrise du sujet que sur le plan des réponses aux questions du jury. La candidature retenue en 1^{er} position a fait une excellente présentation. Après lancement d'un nouvel appel d'offre, un 2^{ème} concours sera mis en place le 6 septembre par l'ED afin de pourvoir, éventuellement, le 4^{ème} sujet de thèse.

Pôle Physique-Matériaux-Sciences des procédés

Laboratoire LPL

Olivier Gorceix, directeur du laboratoire LPL, en fait le compte rendu.

5 candidats ont été auditionnés sur les 3 sujets de thèse proposés par le laboratoire. 3 candidats ont été retenus en liste principale classée et deux autres en liste complémentaire classée.

Le candidat classé en 2^{ème} position est américain et âgé de 30 ans, ce qui est un âge inhabituel. Ce candidat a fait une excellente présentation mais la question de sa venue en France s'est posée.

Le candidat classé en 3^{ème} position est également étranger, maîtrise parfaitement l'anglais, mais a postulé dans son pays d'origine ce qui pose également la question de sa venue en France. Devant ces incertitudes, une attention toute particulière a été portée sur le classement des candidats en liste complémentaire.

Laboratoire LSPM

Khaled Hassouni, directeur du LSPM, en fait le compte rendu.

Le LSPM présentait 5 sujets de thèse, dont certains prioritaires au regard de la politique du laboratoire et de l'équilibre entre ses équipes. Le classement des candidats a donc tenu compte de ces priorités scientifiques. Sur les 7 candidats auditionnés, 4 candidats ont été retenus en liste principale classée et 2 en liste complémentaire. Le 7^{ème} candidat, un avis réservé a été émis. Les candidats classés en liste complémentaire ont un bon dossier et fait une bonne présentation mais postulent sur des sujets non prioritaires.

Le candidat classé en 4^{ème} position de la liste principale a dû se réinscrire l'année dernière en master 2 suite à un problème de carte de séjour.

A la suite de ces exposés, il est procédé au vote. Le conseil de l'ED approuve à l'unanimité l'attribution des contrats doctoraux aux candidats retenus en liste principale.

Anissa Mokraoui souhaite connaître le retour concernant les sujets mis en ligne sur le site de l'école. Khaled Hassouni indique avoir reçu plusieurs candidatures spontanées. Olivier Bodini a été sollicité afin de retirer du site certains sujets déjà pourvus.

Dominique Ledoux rappelle l'importance de mettre tous les sujets sur le site en termes de transparence et de visibilité des procédures de recrutement des doctorants sur concours.

Dominique Ledoux fait ensuite un point d'information concernant la procédure d'inscription et de réinscription. Il rappelle que la procédure d'inscription en 1^{ère} année est dématérialisée depuis la rentrée 2016 et celle des réinscriptions le sera à la rentrée 2017. Globalement la procédure d'inscription en 1^{ère} année s'est bien passée malgré quelques problèmes techniques et il reste encore des choses à améliorer. Il rappelle que la plateforme d'inscription des doctorants est gérée par la DSI tandis que le nouveau site de l'école doctorale est géré par l'école doctorale.

Francis Nier regrette que certains directeurs n'aient pas eu accès aux dossiers, un problème notamment dû au lien entre la plateforme et l'application Harpège.

Dominique Ledoux indique que la plateforme nécessite encore quelques améliorations et qu'elle sera opérationnelle début septembre pour valider les inscriptions des candidats bénéficiaires d'un contrat doctoral. Un mail explicatif leur sera envoyé courant mi-juillet afin de les en informer. Si nécessaire, une attestation d'obtention d'une allocation doctorale pourra être fournie par l'école doctorale.

Dominique Ledoux rappelle qu'il est important de remplir avec soin le dossier en ligne, notamment l'onglet « projet doctoral ». Il indique que l'année prochaine, seuls les champs liés au sujet de thèse et au nombre de thèse encadrées par le directeur de thèse devront être complétés au stade de la candidature au concours. Il rappelle que les informations renseignées dans le projet doctoral permettent d'éditer la convention de formation qui constitue un document officiel, signé par l'ensemble des parties, et exigé par le nouvel arrêté de 2016. Aujourd'hui, la signature de la convention de formation nécessite une signature manuelle mais une demande a été faite auprès de la DSI afin que cette dernière soit dématérialisée selon une procédure encore à définir. Enfin, la charte des thèses d'USPC est non modifiable et sa validation se fera électroniquement.

Concernant les procédures de réinscription, elles se feront de manière dématérialisée dès la rentrée 2017 pour toutes les années. Pour les réinscriptions en 2^{ème} année, un avis favorable du directeur de thèse et du directeur d'unité suffira. Il en est de même pour les réinscriptions en 3^{ème} année car tous les documents administratifs sont déjà présents dans le dossier « papier ». La réinscription en 3^{ème} année est conditionnée à l'avis du comité de suivi individuel du doctorant. L'ensemble des documents liés au comité de suivi (formulaire, vadémécum) sont téléchargeables sur le site de l'école.

Dominique Ledoux rappelle que le comité de suivi doit se réunir entre avril et fin septembre et que c'est au représentant de l'école doctorale d'organiser la mise en place du comité de suivi.

Kevin Bassand demande à ce que la procédure soit reprécisée car les doctorants ne connaissent pas le rôle du représentant de l'école doctorale.

Dominique Ledoux et Olivier Bodini rappellent que tout est explicité sur le site.

Francis Nier informe de l'existence d'une soutenance à mi-parcours au LAGA et qu'il suffirait d'identifier une personne en particulier dans les laboratoires.

Dominique Ledoux insiste sur la nécessité de la communication dans les laboratoires afin de désigner un représentant de l'école.

Anissa Mokraoui demande s'il est prévu d'indiquer le nom du tuteur dans le dossier d'inscription dématérialisé. Dominique Ledoux confirme.

Khaled Hassouni souhaite que les représentants des doctorants dans les conseils des laboratoires jouent pleinement leurs rôles. On ne peut ajouter d'autres responsabilités aux directeurs de laboratoires, notamment en cette année particulière d'évaluation HCERES.

Kevin Bassand espère que l'année prochaine, cela fonctionnera mieux.

Dominique Ledoux poursuit son exposé sur la procédure dématérialisée de réinscription en 4^{ème} année. Celle-ci est plus contraignante et nécessite de déposer sur la plateforme un dossier accompagnant la demande. Il précise que dans le cas d'une soutenance de thèse avant le 15 décembre, il n'est pas nécessaire que le doctorant se réinscrive (l'université est plus souple que d'autres universités) mais

qu'une soutenance après le 1^{er} janvier nécessite une réinscription. Si la soutenance de thèse prévue avant fin janvier, la réinscription est obligatoire sans condition de financement. Dans le cas d'une soutenance de thèse après fin janvier, un financement est demandé pour se réinscrire.

Heiko Rödel souhaite connaître explicitement le type de financement nécessaire.

Dominique Ledoux précise que le financement doit être en lien avec la thèse.

Olivier Gorceix souligne que les missions d'enseignements hors contrat doctoral qui se développent à l'université sont « scandaleux » car ces missions ne sont pas liées à la thèse.

Dominique Ledoux informe le conseil qu'il est prévu de voter lors du prochain conseil un règlement intérieur qui devra expliciter tous ces points.

Pierre Rousellin notifie que les normaliens font une thèse sur une durée de 4 ans.

Khaled Hassouni rappelle que le statut de l'enseignant ne prévoit pas le bénévolat.

3) Informations sur le dossier HCRES

Dominique Ledoux indique que, dans le cadre du dossier HCRES, il est demandé des informations concernant le devenir à 3 ans des docteurs. Cela constitue un travail difficile pour le secrétariat de l'ED car l'ED ne dispose d'aucune donnée. La direction de l'ED a donc sollicité le service de l'OVE de l'université afin de récolter les informations sur l'insertion professionnelle des docteurs diplômés 2011 et 2012.

L'école doctorale a sollicité les docteurs diplômés en 2014, 2015 et 2016 afin d'obtenir leurs 2 principales publications liées à leur travail de thèse. En cas d'absence de réponse du docteur, le directeur de thèse sera sollicité.

L'ED a demandé au BRED d'adapter le formulaire de soutenance afin de pouvoir récolter les informations concernant les publications au moment de la demande de soutenance. Il s'agit d'anticiper l'extraction des données pour la prochaine évaluation.

Le conseil est levé à 12h30.